

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARENTS

L'ESSENTIEL

- **La confiance des parents envers l'École est primordiale.** Les parents et l'École avancent main dans la main ; l'autorité des professeurs et **la réussite des élèves en dépendent.**
- **La confiance de l'École à l'égard des parents est également décisive.** Des parents investis dans la vie de l'École, dans ses instances représentatives, motivent les élèves et permettent à l'École de progresser.

La mallette des parents

La mallette des parents rassemble des ressources destinées aux équipes éducatives et aux parents en vue d'explicitier les attentes et le fonctionnement de l'École pour faciliter le dialogue entre l'institution scolaire et les familles.

La mallette des parents a été créée dans l'académie de Créteil durant l'année scolaire 2008-2009 dans une quarantaine de collèges, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Elle a commencé à être diffusée dans toute la France en 2011.

Les équipes éducatives y trouvent les éléments nécessaires pour aider à construire le lien de confiance avec les parents, que ce soit au cours d'échanges collectifs, d'entretiens individuels ou de projets communs construits avec les parents.

Son audience a été amplifiée car elle est aujourd'hui accessible en ligne : <http://mallettedesparents.onisep.fr>

La mallette des parents s'enrichira, au cours de l'année 2017-2018, de nouveaux contenus et couvrira tous les niveaux jusqu'à la classe de terminale afin d'accompagner chaque temps de la scolarité en se concentrant sur l'accompagnement des familles dans la construction de l'orientation des élèves.

Les parents, acteurs de la communauté éducative

Les parents ont un rôle crucial de soutien auprès de leurs enfants ainsi qu'auprès de l'École.

La Semaine de la démocratie scolaire et les élections de parents d'élèves

La Semaine de la démocratie scolaire se tient chaque année en octobre. Elle est l'occasion de procéder aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration (29 ou 30 septembre à La Réunion et à Mayotte, 13 ou 14 octobre dans les autres académies).

La reconnaissance du rôle de parent délégué

Afin de favoriser et de simplifier l'engagement des parents d'élèves, le ministère a mis en place un statut de parent délégué visant à :

- mieux reconnaître, valoriser et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif ;
- accompagner les représentants des parents d'élèves dans les actions de formation dispensées par les fédérations de parents d'élèves.

Le déploiement des espaces parents

Des espaces à l'usage des parents se développent dans les écoles et établissements scolaires pour faciliter la participation des familles, les échanges individuels et collectifs, la confiance et la convivialité.

Des outils d'accompagnement pour la mise en œuvre des espaces parents sont mis à disposition sur le site Éduscol : l'un destiné aux équipes éducatives¹, l'autre aux parents d'élèves².

Soutenir les familles

Accompagner financièrement

En cette rentrée 2017, les familles en situation de précarité économique sont soutenues grâce à la revalorisation de 25 % de tous les échelons des bourses accordées aux collégiens d'origine modeste.

À la rentrée 2017, les fonds sociaux des établissements scolaires ont été abondés pour permettre l'accès à la restauration scolaire d'enfants issus de familles modestes ou en difficulté. Ils permettent également de prendre en charge les changements de situation des familles en cours d'année scolaire et de rendre possible l'accès de tous aux activités et sorties scolaires.

Apporter des solutions

L'accueil et l'accompagnement des élèves atteints de maladies longues évitent des ruptures de scolarité. Dans ce cadre, plusieurs types d'aménagement sont mis en place :

- l'enseignement à l'hôpital dans le cadre d'une unité d'enseignement ou l'enseignement à domicile ;
- le recours au Sapad (Service d'assistance pédagogique à domicile) ou au Cned (Centre national d'enseignement à distance) à temps complet ou en scolarité partagée.

Lorsqu'un élève est temporairement empêché de suivre une scolarité en établissement scolaire pour des raisons de santé, il peut bénéficier d'un service de soutien pédagogique gratuit, même après ses 16 ans.

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés est prise en charge. Le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) a vocation à aider les parents à acquérir la langue française, à connaître le fonctionnement et les attentes de l'École ainsi que les valeurs de la République.

¹ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/3/Guide_methodologique_595243.pdf

² http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/1/Plaqueette_Parents_595241.pdf

Aider les familles : l'internat

L'internat est tout à la fois un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Il répond à un enjeu social capital en réduisant les facteurs d'inégalité extrascolaires (l'environnement social, la situation familiale) qui peuvent peser sur la trajectoire des élèves, parfois de manière décisive.

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Les 1 625 internats publics offrent près de 220 000 places, occupées seulement à 82 % en moyenne sur le territoire national. Il reste donc des marges d'activation de la politique d'internats, encore accrues par les nouvelles places cofinancées par l'État dans le cadre des programmes investissements d'avenir.

L'internat doit accueillir davantage d'élèves résidant dans des territoires ruraux, ultra-marins ou encore scolarisés en éducation prioritaire.

Pour devenir plus attractifs, les internats doivent proposer un projet éducatif qui offre un cadre et ouvre les adolescents à la culture, au sport, à la nature et, de façon plus générale, à des opportunités qui n'existent pas toujours dans les familles.

Pour les territoires ruraux en particulier, ils ont vocation à s'adosser à des projets pédagogiques innovants (musique, sport, numérique, etc.) leur permettant de rayonner à l'échelle régionale, voire nationale. ■

L'internat en chiffres



FOCUS SUR LES SERVICES À DESTINATION DES PARENTS

Les services en ligne

Dans le second degré, le ministère a développé des services en ligne destinés principalement aux parents. Regroupés au sein du portail Scolarité services, ces services permettent aux parents de consulter à distance les informations relatives à la scolarité de leur enfant (absences, résultats d'évaluation) ou d'accomplir en ligne certaines démarches administratives. Dans le premier degré, le lancement du livret scolaire unique constitue la première étape de l'ouverture du portail Scolarité services aux parents d'élèves des écoles.

L'application mobile eParents

Le ministère propose aux parents d'élèves de CP à la 3^e une application mobile eParents. Cette application apporte des informations et des réponses de manière pratique et concrète, au plus près du quotidien de leur(s) enfant(s) et de leur établissement. Dès la rentrée 2017, l'application s'adressera également aux parents de lycéens et permettra à tous les parents d'accéder au portail Scolarité services.